Résolution sur l'enlèvement du journaliste Alan Johnston à Gaza

2007/2552(RSP) - 26/04/2007 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a adopté une résolution concernant le journaliste de la BBC Alan Johnston, qui a été enlevé sous la menace d'une arme à feu le 12 mars 2007, alors qu'il rentrait chez lui à Gaza.

Les députés demandent que M. Johnston soit libéré sur-le-champ, sans conditions et sain et sauf, et placé en lieu sûr. Ils assurent par ailleurs de leur appui la famille de M. Johnston ainsi que ses collègues et la direction de la BBC, lesquels ont travaillé inlassablement auprès de l'opinion publique et du monde politique pour que ceux-ci œuvrent à sa libération.

Le Parlement manifeste sa solidarité à l'égard de la Fédération internationale des journalistes et aux organisations qui en sont membres, parmi lesquelles le Syndicat des journalistes palestiniens, dans leurs efforts pour obtenir la libération de M. Johnston et dans leur campagne en faveur d'un nouvel engagement mondial visant à faire cesser les menaces auxquelles le journalisme indépendant est en butte;

L'Autorité nationale palestinienne est invitée à redoubler d'efforts pour obtenir la prompte libération de M. Johnston et à faire en sorte que les journalistes de Gaza soient en mesure de s'acquitter de leur tâche sans risquer d'être enlevés et harcelés, que toutes les agressions contre les journalistes et contre d'autres civils fassent l'objet d'une enquête approfondie et que leurs auteurs soient déférés à la justice.

Les députés demandent au bureau d'assistance technique de la Commission sur la Rive occidentale et dans la Bande de Gaza, aux représentants diplomatiques des États membres de l'Union et au haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de renforcer et de coordonner leurs efforts afin d'obtenir la libération de M. Johnston et de soutenir les efforts consentis par l'Autorité nationale palestinienne dans ce sens. Rappelant son attachement à la liberté de la presse pour la démocratie et pour le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, le Parlement condamne tous les actes de violence et d'intimidation contre le libre exercice du journalisme et contre la liberté d'expression.